

TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE MOINS DE 10 PERSONNES

« TAXI ET VTC »

C.F.M.R.L.

**Centre de Formation de Moniteurs
de la Région Lorraine**

148, zone piétonne – B.P. 50049 – 57601 FORBACH Cedex
Tél : 03.87.29.35.71. – Fax : 03.87.29.35.74.

55 Rue Haute Seille – 57000 METZ
Tél : 03.87.36.93.48 – Fax : 03.87.36.42.58.

N° déclaration d'existence : 41570091257

CFMRL – Lorraine Sécurité Routière – 148 Rue Nationale 57600 FORBACH – 03.87.29.35.71

APE 8559A -Siret 38812561900014 – agrément 41570091257

www.lorraine securiteroutiere.com

AVANT PROPOS

Le jeudi 29 décembre 2016, le Président de la République a promulgué la loi n° 2016-1920 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes.

Cette proposition de loi est le fruit d'une large concertation avec les acteurs du transport public particulier de personnes, menée au premier chef par le député socialiste de la Côte-d'Or Laurent Grandguillaume connu pour son travail de médiation engagé depuis plusieurs mois en vue de trouver une solution au conflit entre les véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) et les taxis.

Ce texte comporte des mesures concrètes pour responsabiliser les plateformes et les centrales de réservation et mettre fin aux détournements de la loi "Loti" d'orientation des transports intérieurs. Il devient en particulier interdit de proposer des prestations de transport "Loti" dans des véhicules de moins de 9 sièges pour des trajets entièrement situés dans le périmètre géographique d'un Plan de Déplacements Urbains - PDU (agglomérations de plus de 100.000 habitants).

L'objectif de cette interdiction est de lutter contre la pratique constatée d'utilisation de véhicules enregistrés comme "Loti" mais utilisés en réalité pour du transport particulier de personnes, activité qui vient concurrencer de manière déloyale les taxis et les VTC en profitant d'une "faille" dans le droit en vigueur. En revanche, il reste possible de faire du transport collectif occasionnel avec cette catégorie de véhicules : d'une part, dans les périmètres non couverts par un PDU et d'autre part, pour des trajets reliant un point situé dans le périmètre d'un PDU et un point situé en dehors de ce PDU (y compris si ce second point géographique est situé dans le périmètre d'un autre PDU).

La loi contient par ailleurs des avancées sur la connaissance du secteur par l'ensemble des acteurs publics ou privés, en mettant en œuvre un observatoire national. L'article 2 autorise ainsi l'autorité administrative à imposer aux personnes intervenant dans le transport public particulier de personnes - dont les centrales de réservation - la transmission d'un certain nombre de données. Il s'agit bien évidemment d'informations essentielles à la conduite des politiques urbaines de la mobilité par les collectivités, les transports publics particuliers étant une composante de l'offre de déplacement en interaction avec les transports collectifs.

Le décret du 20 janvier 2009, instaure une formation continue pour tout conducteur taxi détenteur de la carte professionnelle. Cette formation doit se faire tous les 5 ans, afin de valider leur titularisation. Ainsi, la formation permet de combler et/ou d'améliorer la connaissance qu'ont les conducteurs de leur département. Ce faisant, ils pourront d'autant mieux en assurer la promotion.

Mario CAMIOLO
Directeur du C.F.M.R.L.

REGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

COMPETENCES COMMUNES TAXI et VTC :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

COMPETENCES SPECIFIQUES TAXIS :

- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi ;
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

COMPETENCES SPECIFIQUES VTC :

- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimension, puissance, âge...) et connaître leur signalétique ;
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

SECURITE ROUTIERE

COMPETENCES COMMUNES TAXI et VTC :

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de la circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

AUCUNE COMPETENCES SPECIFIQUES TAXIS OU VTC

GESTION

COMPETENCES COMMUNES TAXI et VTC :

- 1 – Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
 - connaître les obligations et documents comptables ;
 - connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
 - connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
 - connaître les principes de l'amortissement.
- 2 – Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) :
 - connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)
- 3 – Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- 4 – Connaître les différentes formalités déclaratives.
- 5 – Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- 6 – Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).

COMPETENCES SPECIFIQUES TAXIS :

- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.

COMPETENCES SPECIFIQUES VTC :

- Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation ;
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monomer et binôme) ;
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.

FRANCAIS

- 1 – Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- 2 – Comprendre et s'exprimer en français pour : Accueillir la clientèle, comprendre les demandes des clients, interroger les clients sur leur confort, tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport, prendre congé des clients.

ANGLAIS

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour : Accueillir la clientèle, comprendre les demandes simples des clients, demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle, tenir une conversation très simple durant le transport, prendre congé des clients.

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE LA REGLEMENTATION LOCALE (spécifique aux conducteurs de taxi)

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Connaître la réglementation locale en vigueur.

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL (spécifique aux conducteurs de voiture de transport avec chauffeur)

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...) ;
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC ;
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres ;
- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques ;
- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hotels, entreprises...).

CONDUITE ET SECURITE

1 - Conduite en sécurité et respect du code de la route

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voies rapides, autoroutes) ;
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers...) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'éco-conduite.

2 – Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule : lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur), lors des changements de direction (manipulation du volant, trajectoire), lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique) ;
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...).

3 – Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...)
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles...).

Compétences spécifiques TAXIS

- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge
- Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun

Compétences spécifiques VTC

Aucune

RELATION CLIENT

1 – Présentation générale et attitudes du candidat

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
- Etre discret, courtois et respectueux du client.

Aucune compétence spécifique TAXIS et VTC

2 – Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
- Converser durant le parcours si le client le déire en restant neutre et discret ; veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...) ;
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.

Aucune compétence spécifique TAXIS et VTC (contexte de la mise en situation adapté)

3 – Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

Aucune compétence spécifique TAXIS et VTC

CONSTRUCTION DU PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

1 – Elaboration et suivi du parcours

- Elaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière ;
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...).

Compétences spécifiques TAXIS

Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire.

Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis.

Compétences spécifiques VTC

Préparer un parcours en fonction de la commande des clients.

2 – Délivrance d'informations touristiques et pratiques

Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux...)

Aucunes compétences spécifiques TAXIS

Compétences spécifiques VTC

Donner des informations sur les principaux éléments du patrimoine naturel et historique local et national.

Savoir comment fournir des informations sur les restaurants, hôtels, magasins, services, etc, en fonction des attentes du client ;

3 – Compréhension et expression en langue anglaise (niveau A2)

- Comprendre une demande relative au transport exprimée en anglais par le client (temps de trajet, point de dépose...)
- S'exprimer en anglais pour apporter une réponse simple à la demande du client.

Aucunes compétences spécifiques TAXIS

Compétences spécifiques VTC

Savoir s'exprimer au téléphone en anglais pour confirmer une réservation ou apporter des informations complémentaires.

FACTURATION ET PAIEMENT

**Etablir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.
Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.**

- Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Etablir les documents (facture...) ;
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

Compétences spécifiques TAXIS

Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement ;

Connaître la tarification locale applicable ;

Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation ;

Etablir une facture.

Compétences spécifiques VTC

*Etablir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission ;
Etablir une facturation.*

L'EXAMEN

LES EPREUVES THEORIQUES COMMUNES (durée cumulée des épreuves : 3 heures)

Epreuves	Durée	Noté sur	Coefficient	Note éliminatoire
Réglementation du T3P	45'	20 points	3	8/20
Gestion	45'	20 points	2	8/20
Sécurité routière	30'	20 points	3	8/20
Français	30'	20 points	2	8/20
Anglais (niveau A2)	30'	20 points	1	6/20

LES EPREUVES THEORIQUES SPECIFIQUES (durée cumulée des épreuves : 50 minutes)

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE SPECIFIQUES VTC

Epreuves	Durée	Noté sur	Coefficient	Note éliminatoire
VTC Développement commercial et questions de gestion spécifiques	30'	20 points	3	8/20
Réglementation nationale spécifique	20'	20 points	3	8/20

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE SPECIFIQUES TAXI

Epreuves	Durée	Noté sur	Coefficient	Note éliminatoire
Connaissance du territoire et de la réglementation locale	20'	20 points	3	8/20
Réglementation nationale spécifique Questions de gestion spécifique	30'	20 points	3	8/20

L'EXAMEN

CONDITIONS ET VALIDITE DE L'ADMISSIBILITE

Deux conditions d'admissibilité cumulatives :

- note moyenne générale à l'ensemble des sept épreuves d'au moins 10/20
- note supérieure ou égale à la note minimale exigée obtenue à chaque épreuve

La validité de l'admissibilité pour la présentation à l'épreuve pratique : **(points à confirmer)**

- 2 présentations à l'épreuve pratique
- dans un délai de 6 mois

LES MODALITE D'EXAMEN POUR 2017

Les examens sont mis en œuvre par les chambres de métiers et de l'artisanat.

Est déclaré reçu à l'examen, tout candidat ayant obtenu une note d'au moins douze sur vingt à l'épreuve pratique.

FICHE TECHNIQUE

- **Horaires**
8h30 – 12h00
13h30 – 17h00
- **Matériel pédagogique**
Salles de cours équipées en :
Paper board
Rétroprojecteur
Photocopieur
Téléviseur
Magnétoscope
Caméscope
Vidéo projecteur
Système informatique
Liaison Internet haut débit
- **Calendrier**
A définir en fonction des dates d'épreuves fixées par arrêté préfectoral.
- **Tarif**
Nous consulter
- **Conditions d'inscription**

Avoir obtenu le permis de la catégorie B depuis 2 ans au moins pour un permis conduite accompagnée 3 ans dans le cas du permis par la filière normale.

Avoir obtenu un diplôme de secourisme (P.S.C.1 au minimum) depuis 2 ans MAXIMUM

Etre reconnu apte à la Visite médicale du permis de conduire spécifique au taxi.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél. Fixe : Tél Portable :

Courriel:@.....

Je m'inscris aux cours de préparation au certificat de capacité Professionnelle des conducteurs de Taxi.

Je joins :

- 4 photos d'identité récentes
- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité
- Une photocopie recto/verso de votre permis de conduire
- Une copie ou extrait d'acte de naissance
- Un certificat médical d'aptitude à la conduite des taxis délivré dans les conditions définies à l'article R. 127 du code de la Route
- Une photocopie de votre diplôme ou attestation de formation aux premiers secours (PSC1) à passer si plus de deux ans.
- Pour les personnes ressortissantes d'un Etat situé en dehors de l'union Européenne, un titre de séjour en cours de validité

Signature

N.B. : Si le montant de la formation est réglé par votre employeur, par un organisme de formation ou par un organisme social (ASSEDIC, ANPE, FONGECIF, ANFA etc...), veuillez nous indiquer ci-dessous les coordonnées ainsi que le nom de la personne à contacter. Veuillez également nous apporter le plus vite possible le justificatif de cette prise en charge.

Veuillez retourner ce coupon à l'adresse suivante :

**CFMRL – LORRAINE SECURITE ROUTIERE
148 Rue Nationale – BP 50049
57601 FORBACH Cedex**

RATTRAPER 4 POINTS DU PERMIS DE CONDUIRE

Des stages de récupération de points du permis de conduire sont organisés régulièrement en Alsace et en Lorraine par LORRAINE SECURITE ROUTIERE. Ces stages s'adressent à tout conducteur ayant perdu 4 points ou plus, ainsi qu'aux jeunes conducteurs entrant dans le cadre du permis probatoire (permis obtenu après le 1^{er} mars 2004). Ces deux journées consacrées à une réflexion sur le comportement du conducteur et le partage de la route, sont menées par deux animateurs agréés par le Ministère des Transports. Toute personne ayant suivi ce stage récupère automatiquement quatre points sur son permis de conduire. Pour tous renseignements contacter LORRAINE SECURITE ROUTIERE au 03.87.32.00.36

Nous préparons aussi :

B.E.P.E.C.A.S.E.R.

B.E.P.E.C.A.S.E.R. « Mention 2 roues »

B.A.F.M.

Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs

CFMRL – Lorraine Sécurité Routière – 148 Rue Nationale 57600 FORBACH – 03.87.29.35.71

APE 8559A -Siret 38812561900014 – agrément 41570091257

www.lorraine securiteroutiere.com